



**REPUBLIQUE DU BURUNDI
ASSEMBLEE NATIONALE**

DISCOURS PRONONCE PAR TRES HONORABLE GELASE DANIEL NDABIRABE, PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE, A L'OCCASION DE LA CLOTURE DE LA SESSION PARLEMENTAIRE ORDINAIRE D'AVRIL 2023

Bujumbura, le 30 juin 2023

- **Mana Uhoraho ;**
- **Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée nationale ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Madame l'Ombudsman du Burundi ;**
- **Monsieur le Président de la Cour Suprême ;**
- **Monsieur le Président de la Cour Constitutionnelle ;**
- **Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement ;**
- **Monsieur le Procureur Général de la République ;**
- **Monsieur le Maire de la ville de Bujumbura ;**
- **Mesdames et Messieurs les Hauts Cadres de l'Assemblée nationale ;**
- **Mesdames et Messieurs les membres du Corps Diplomatique et Consulaire accrédités au Burundi ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des organisations internationales ;**
- **Mesdames et Messieurs les membres de la Force de Défense Nationale et de la Police Nationale du Burundi ;**
- **Madame le Président de la Cour des Comptes ;**
- **Monsieur le Président de la Cour Spéciale des Terres et Autres Biens ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des Commissions et Conseils Nationaux spécialisés ;**
- **Monsieur le Président du Forum Permanent des Partis Politiques ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des Formations politiques agréées ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des Confessions religieuses ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des organisations de la société civile ;**
- **Distingués Invités ; Tout Protocole Observé ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

1. Avant tout propos, permettez-nous de remercier Dieu qui nous a offert cette opportunité de nous retrouver ici au Palais des Congrès de Kigobe, en ce dernier jour du mois de juin 2023.
2. Au nom de l'Assemblée nationale, et en notre nom propre, nous vous souhaitons la bienvenue dans cette cérémonie de clôture de la session parlementaire ordinaire d'avril 2023.
3. Au cours de cette troisième et dernière session ordinaire de l'exercice 2022-2023, qui s'est tenue régulièrement et conformément à l'article 179 de la Constitution, l'Assemblée nationale a accompli un excellent travail. Cette réussite a été obtenue grâce à une étroite collaboration avec le Gouvernement et d'autres partenaires à qui nous adressons nos sincères remerciements.
4. Nous profitons également de cette occasion pour féliciter tous les Honorables Députés pour leur dévouement à la réalisation de leurs missions constitutionnelles, à savoir le vote des lois, le contrôle de l'action gouvernementale et la représentation du peuple. Leur sens de responsabilité a permis à l'Assemblée nationale d'enregistrer au cours de cette session des résultats très positifs.

- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

5. **En matière de législation**, durant la session ordinaire du mois d'avril 2023, les projets de lois suivants ont été analysés et adoptés :
 - i. Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'augmentation du capital de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement et dans la Société Financière Internationale ;
 - ii. Projet de loi portant ratification par la République du Burundi d'un accord général de coopération entre le Gouvernement de

- la République du Burundi et le Gouvernement de l'Etat d'Israël, signé le 6 avril 2022, à Tel-Aviv ;
- iii. Projet de loi portant ratification de l'Accord de Coopération entre le Gouvernement de la République Tunisienne et le Gouvernement de la République du Burundi dans le domaine du développement technologique et industriel, signé le 20 novembre 2022, à Djerba ;
 - iv. Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'Accord portant création de la Commission mixte de coopération entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Gouvernement du Royaume du Maroc, signé le 19 octobre 2022, à Rabat ;
 - v. Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'Accord relatif à l'exemption de visas pour les détenteurs des passeports diplomatiques, de services et spéciaux entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Gouvernement du Royaume du Maroc, signé le 19 octobre 2022, à Rabat ;
 - vi. Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de la Constitution et la convention de l'Union Africaine des télécommunications signées le 7 décembre 1999, au Cap Town en Afrique du Sud, telles que révisées le 10 juillet 2014, à Harare au Zimbabwe ;
 - vii. Projet de loi portant modification du Code de procédure civile ;
 - viii. Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'Accord de coopération entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Gouvernement de la République de Turquie en vue d'éviter la double imposition et de prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur revenu ;
 - ix. Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'Accord sur la suppression de visas au profit des détenteurs de passeports diplomatiques et de service entre le

Gouvernement de la République du Burundi et le Gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire ;

- x. Projet de loi portant ratification par la République du Burundi du Protocole de la communauté Est-Africaine sur la coopération en services météorologiques ;
- xi. Projet de loi portant révision du statut de la profession d'avocat ;
- xii. Projet de loi portant modification de certaines dispositions de la loi n°1/08 du 20 mai 2021 portant modification de la loi n°1/17 du 25 septembre 2007 portant organisation du Système Statistique National au Burundi ;
- xiii. Projet de loi de règlement et de compte-rendu budgétaire, exercice 2021-2022 ;
- xiv. Projet de loi portant fixation du budget général de la République du Burundi, exercice 2023-2024 ;
- xv. Projet de loi portant modification de la loi n°1/21 du 15 octobre 2013 portant Code Minier du Burundi.

- 6. L'Assemblée nationale a également analysé et adopté les amendements du Sénat relatifs à certains des projets de loi que nous venons de citer.
- 7. Concernant le projet de loi portant fixation du budget général de la République du Burundi, exercice 2023-2024, l'Assemblée nationale apprécie très positivement et soutient les réformes en cours de gestion des finances publiques visant le basculement du budget-moyens vers le budget en mode programme.
- 8. Dans l'optique de marquer ce soutien, l'Assemblée nationale a organisé et animé un atelier de dissémination et de validation du Plan Communal de Développement Communautaire modèle ainsi que le processus de son intégration dans le budget général de la République du Burundi, exercice 2023-2024. Cet atelier a rassemblé pendant trois jours, dans

l'enceinte du Palais des Congrès de Kigobe, les membres du gouvernement, les gouverneurs de provinces, les administrateurs communaux, les secrétaires exécutifs permanents, les présidents des conseils communaux ainsi que les conseillers techniques communaux en charge du développement.

9. L'objectif visé consistait à doter les communes d'outils qualifiés et efficaces pour harmoniser leurs plans de développement en vue d'intégrer leurs contenus, année par année, dans le budget général de l'Etat, après qu'il ait été constaté une variabilité de contenus d'une commune à l'autre.

- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

10. **Au niveau du contrôle de l'action gouvernementale,** le Président de la Cour des Comptes, Madame Générose KIYAGO, est venue présenter, en date du 09 juin 2023, à l'Assemblée nationale, en séance plénière, les commentaires de la Cour des Comptes sur le projet de loi portant fixation du budget général de la République du Burundi, exercice 2023-2024.

11. Pour rappel, l'Assemblée nationale avait procédé, en sa séance plénière du 27 avril 2023, à l'approbation de nouveaux membres de la Cour des Comptes, à l'issue d'une procédure de sélection qui s'est opérée selon le prescrit de la loi n°1/002 du 31 mars 2004 portant création, mission, organisation et fonctionnement de la Cour des Comptes. Leur prestation de serment, devant le Président de la République et le Parlement, avait eu lieu en date du 5 juin 2023, suite à leur nomination par le décret n°100/160 du 05 mai 2023.

12. La journée du 5 juin 2023 a également été marquée par la prestation de serment, devant le Président de la République et le Parlement, des cinq nouveaux membres de la Commission

Nationale Indépendante des Droits de l'Homme, CNIDH, en sigle.

13. En date du 22 juin 2023, le Ministre des finances, du budget et de la planification économique est venu présenter, en séance plénière, le rapport d'exécution budgétaire, pour le premier trimestre, exercice 2022-2023.
14. **Dans le cadre de la diplomatie parlementaire**, dans l'exercice de notre fonction de Président de l'Assemblée nationale, nous avons participé à la 14^{ème} conférence des Présidents d'Assemblées et de sections de la région Afrique de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, APF en sigle, qui s'est tenue à Abidjan en Côte d'Ivoire, du 3 au 4 avril 2023.
15. Nous nous sommes également rendus à Arusha, en République-Unie de Tanzanie, pour participer à la 15^{ème} réunion du Bureau des Présidents des Chambres parlementaires des pays membres de l'EAC qui s'est tenue le 19 mai 2023.
16. En outre, l'Assemblée nationale a été représentée à la seizième Assemblée mondiale de la santé qui s'est tenue à Genève, en suisse, du 21 au 30 mai 2023, sous le thème général « 75 ans de l'OMS : sauver des vies, en faveur de la santé pour tous ».
17. Par ailleurs, en date du 26 avril 2023, les Honorables Députés, membres de la commission des comptes publics et des finances, des affaires économiques et de la planification ont accueilli une délégation de la Cour des comptes de la République française qui était venue échanger sur les perspectives qui s'ouvrent pour l'avenir dans le secteur de la gouvernance économique et financière au Burundi.
18. **Sur le plan du renforcement des capacités**, les Honorables Députés et certains membres du personnel de l'Assemblée nationale ont vu leurs connaissances consolidées en légistique au cours d'un atelier qui s'est déroulé à Ngozi, du 5 au 8 avril 2023.
19. L'Assemblée nationale a également été représentée dans une session de formation sur le leadership féminin qui a été

organisée par l'école nationale d'administration, du 26 au 31 mai 2023, à l'endroit des cadres et hauts cadres femmes des institutions publiques.

20. Toujours dans le cadre du renforcement des capacités, des Honorables députés et des membres du personnel de l'Assemblée nationale ont pu participer dans divers ateliers d'expertise ou de formation qui ont été organisés à l'extérieur du pays. Ici, nous citerons:

- la formation de renforcement des capacités pour promouvoir la cohésion sur les politiques de lutte contre la pollution plastique en Afrique de l'Est qui s'est tenue à Nairobi, au Kenya, du 13 au 15 avril 2023 ;
- l'atelier de renforcement des capacités des parlementaires africains sur le changement climatique qui s'est tenu à Accra, au Ghana, du 3 au 6 mai 2023 ;
- l'atelier technique régional sur les projets de Protocole relatifs au Parlement, à la Cour de Justice et à la Cour des Comptes de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale, CEEAC en sigle, et le projet de convention révisée sur les privilèges et immunités de la CEEAC, regroupant les Parlements des Etats membres, qui a eu lieu à Libreville, au Gabon, du 8 au 10 mai 2023.

21. **S'agissant de la représentation du Peuple**, les Honorables Députés ont effectué des descentes sur terrain pour entretenir le lien de proximité avec leurs concitoyens. C'est dans ce cadre que les Honorables Députés ont joint leurs efforts à la réalisation des travaux communautaires de développement organisés sur tout le territoire national. Des séances de travail avec les autorités administratives locales ont également été tenues, sans oublier le partage de la prière dominicale.

22. Pour leur part, les membres du Bureau se sont notamment rendus dans les provinces de Ngozi, Mwaro, Muyinga, Kayanza, Kirundo, Cankuzo, Muramvya, Bujumbura, Rumonge et en Mairie de Bujumbura. Durant leurs déplacements, ils ont

conseillé la population à s'atteler au travail et à obéir aux consignes des administratifs, de la base au sommet.

23. Les Honorables Députés n'ont pas manqué l'occasion de se joindre à la Nation lors de la commémoration de la mort de Feu Excellence Cyprien NTARYAMIRA, le 6 avril 2023, la célébration de la journée internationale du travail et des travailleurs, le 1^{er} mai 2023, et les cérémonies du 8 juin 2023 marquant la journée nationale du Patriotisme et la commémoration du décès inopiné de Feu Excellence Pierre NKURUNZIZA, Guide suprême du Patriotisme au Burundi. Les membres de l'Assemblée nationale ont également participé à la prière d'action de grâce organisée par la famille présidentielle, du 22 au 24 juin 2023, à l'occasion du troisième anniversaire de l'investiture de Son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE dans les fonctions de Président de la République du Burundi.
24. Par ailleurs, **au plan sportif**, le Bureau de l'Assemblée nationale a reçu, en date du 27 juin 2023, les trophées remportés par l'équipe de netball de l'Assemblée nationale, lors des championnats organisés aux niveaux provincial et national.
25. Nous saisissons cette occasion pour réitérer nos félicitations aux membres de ladite équipe. L'Assemblée nationale ne ménagera aucun effort pour soutenir les activités sportives et culturelles qui permettent aux Honorables Députés et au personnel d'entretenir la forme physique et le moral ainsi que la visibilité de notre institution parlementaire.

- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

26. Au cours de cette session d'avril 2023, cet hémicycle a eu le privilège d'accueillir la deuxième édition du forum national sur le développement du Burundi, qui a eu lieu du 20 au 21

avril 2023, sous le thème « Vision Burundi pays émergent en 2040 et pays développé en 2060. »

27. L'Assemblée nationale salue la détermination et les efforts constants du Président de la République, Son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE, pour la mise en place de cet espace de dialogue qui permet à la nation d'échanger sur les enjeux et défis du développement de notre pays.
28. L'Assemblée nationale encourage le Chef de l'Etat et son Gouvernement à faire le nécessaire pour réaliser cette vision qui est le fruit de larges consultations menées au sein de toutes les couches de la société burundaise.
29. De manière générale, l'Assemblée nationale est fière de l'approche de gouvernance adoptée par « RETA MVYEYI, RETA NKOZI » depuis trois ans. L'Assemblée nationale saisit cette occasion pour adresser ses sincères félicitations à Son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE, Président de la République du Burundi, pour les efforts qu'il ne cesse de consentir afin de réaliser sa promesse de gouverner de manière responsable et en bon père de famille.
30. Ces trois dernières années ont été marquées par des actions, des décisions et des réformes très importantes et surtout très nécessaires, eu égard des objectifs que la nation s'est fixée.
31. L'Assemblée nationale soutient particulièrement la politique monétaire en cours, notamment en ce qui concerne le changement des billets de banque de 10 000 FBU et de 5 000 FBU et la réglementation de l'échange et de l'emploi des devises au Burundi.
32. Pour sa part, l'Assemblée nationale compte poursuivre ses actions de sensibilisation de la population à se défaire de la mauvaise habitude de thésaurisation et à dénoncer le faux-monnayage.

- **Honorables Membres du Bureau**
- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ; Tout Protocole Observé ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

33. Permettez-nous de vous réitérer nos vifs remerciements pour être venus rehausser de votre présence cette cérémonie. L'Assemblée nationale vous est infiniment reconnaissante pour cette marque de soutien.
34. Nous saisissons également cette opportunité pour souhaiter à l'ensemble de la Nation burundaise une bonne fête d'indépendance qui sera célébrée demain, le 1^{er} juillet 2023. Comme à l'accoutumée, ce sera l'occasion de réfléchir sur la teneur de l'article 6 de la Constitution qui stipule que « le principe de la République du Burundi est le gouvernement du Peuple, par le Peuple et pour le Peuple. »
35. Nous souhaitons également à nos collègues Députés de bonnes vacances parlementaires, tout en leur rappelant qu'il s'agit d'une période idéale pour se rapprocher davantage de leurs concitoyens.
36. D'ores et déjà, nous vous annonçons que pendant les vacances parlementaires, un atelier de renforcement des capacités est prévu à votre intention ainsi qu'à celle des cadres de l'Assemblée nationale sur le Code des marchés publics, du 10 au 13 juillet 2023.
37. La maîtrise de cette matière est l'un des outils très utiles pour le contrôle de l'action gouvernementale en matière de l'exécution du budget-programme.
38. C'est sur ces paroles que nous déclarons clos les travaux de la session parlementaire ordinaire d'avril 2023.

**QUE DIEU VOUS BENISSE !
NOUS VOUS REMERCIONS.**